

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITE DIRECTEUR  
DU 15 AVRIL 2021

À 19h00, en visioconférence en raison de la crise sanitaire

**Présents :**

Membres du Comité Directeur : Marjorie AUFRERE / Viviane BARCLAY / Jean-Jacques BENA / Mario BOURDAGEAU / Brigitte BRIEU VERDEAUX / Michel CARLIEZ / Sylvie COMMEUREUC / Rémy DELHOMME / Laura FLESSEL COLOVIC / Bruno GARES / Grégory GOETZ / Jean-Marc GUENET / Philippe LAFAY / Grégory LAFON / Hugues LE MERRE / Jean-Michel LUCENAY / Karine MORTECRETTE / Christian PEETERS / Nicolas REGNARD / Isabelle RICHARD / Paule RICHARD / Julien RICHET COOPER / Sébastien ROBINEAUX / Emmanuelle RODRIGUEZ / Brigitte SAINT BONNET / Thérèse SALVADOR / Véronique SOLIVELLAS MASSUEL / Sylvie SORMAIL / Alain VARILLE / Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE

**Excusés :** Julien BLANCHET pouvoir à Bruno GARES / Sylvain BOUQUET pouvoir à Grégory GOETZ / Laurianne THIEBAUT

**Invités :** Sébastien BARROIS / Clément CAMBEILH / Christophe CONRAD / Alain GARNIER / Jean-Denis GITTON / Marie-Claude GUILLAUME / Jean-Noël HAUTEFAYE / Sylvie LE MAUX / Frantz MULLER

**1/ Accueil par le président**

Le président ouvre la séance et indique que ce comité directeur se tiendra pour la première fois avec Microsoft Teams. Au vu du nombre important de participants, ce dernier semble moins agréable.

Le président précise que l'équipe de France revient du Caire avec un titre mondial individuel grâce à l'épéiste **Kendrick JEAN JOSEPH** et trois médailles de bronze pour le fleurettiste **Constant ROGER**, pour l'équipe masculine de fleuret (**Paul-Antoine De BELVAL, Constant ROGER, Valérian CASTANIÉ et Armand SPICHIGER**) et pour l'équipe masculine de sabre (**Paco BOUREAU, Duncan GLENADEL, Samuel JARRY et Antoine POGU**).

Il félicite les tireurs et les entraîneurs pour cette performance mais tient également à féliciter la commission médicale. En effet, à chaque nouvelle annonce du gouvernement, la cellule médicale a immédiatement adapté le protocole afin de permettre à nos athlètes de participer aux compétitions à motif impérieux en M20 (championnats du monde Le Caire) et en séniors (Budapest, Kazan, Doha).

Afin de soutenir les clubs, la fédération a pris en charge les frais de déplacement de tous ces sportifs.

Les premières sélections pour les Jeux vont être annoncées d'ici peu par la commission olympique. Par ailleurs, la fédération connaîtra, début mai, le nom de son nouveau directeur technique national dont la mission sera de mettre en œuvre le projet sportif qui a été élaboré.

Les cadres techniques, le personnel permanent de la FFE, les commissions thématiques qui représentent 183 bénévoles et qui se réunissent en moyenne une à deux fois par mois, travaillent sans relâche pour préparer les saisons futures.

L'équipe, en relation régulière avec l'Agence Nationale du Sport (ANS), a obtenu une augmentation de 334 000€ pour le Projet Sportif Fédéral (PSF), soit une hausse d'environ 30% par rapport à l'an dernier. Pour information, les autres fédérations ont eu une augmentation entre 10 et 20%.

Cette enveloppe supplémentaire permettra de rééquilibrer l'attribution en faveur des clubs en l'affectant équitablement entre les clubs et les régions, soit 50% chacun.

Le contrat de la haute performance est également revu à la hausse à 2 990 000 €.

Concernant le contrat de développement, la demande de 3,7 Millions d'euros pour les 4 prochaines années est en cours d'instruction par l'ANS.

Une nouvelle enveloppe de l'ANS sera mise à disposition la semaine prochaine pour l'accession du haut niveau dont les pôles espoir et les CREFED à dimension de portée nationale seraient concernés.

Le ministère incite les fédérations à mutualiser certains projets. Ainsi, par exemple, le centre de formation d'apprentissage est en cours d'élaboration avec la fédération de judo.

La FFE réfléchit avec d'autres fédérations telles que l'athlétisme, la natation, le tir à l'arc, le tennis, le badminton et bien d'autres pour développer des projets communs.

Le président informe avoir rencontré les conseillers du président de la République ainsi que les conseillers du Premier Ministre qui lui ont renouvelé leur confiance. L'Etat accompagnera la FFE dans son projet dont l'objectif prioritaire est le soutien aux clubs. Le Plan d'Accompagnement Fédéral verra le jour ces prochains jours. Même si la crise sanitaire perturbe parfois l'avancée des dossiers, le président assure que les engagements pris seront tenus pour soutenir, accompagner les clubs, les maîtres d'armes, les dirigeantes ou dirigeants, les athlètes.

Le président passe ensuite la parole au secrétaire général.

## **2/ Approbation du projet de procès-verbal du 2 mars 2021**

Le secrétaire général indique que les remarques apportées par Marjorie AUFRERE ont été prises en compte dans le compte-rendu.

Aucun membre n'ayant d'autres remarques, il est adopté à l'unanimité.

## **3/ Présentation et validation du plan de relance et d'accompagnement des clubs**

Le secrétaire général précise que ce point sera couplé avec le tarif des licences et passe la parole à Jean-Denis GITTON, nouveau responsable de la communication pour la présentation du plan de relance et d'accompagnement des clubs.

Monsieur GITTON indique que le document sera diffusé après l'approbation des membres du comité directeur.

Suite à un souci technique, Jean-Denis GITTON ne pouvant diffuser le PowerPoint, le président décide de passer au point suivant en attendant la résolution du problème technique.

## **4/ Présentation du PSF**

Le secrétaire général passe la parole à Alain GARNIER et Sébastien BARROIS.

Ce dernier prend la parole et espère que la présentation du PSF qu'il va faire sera assez claire. Il précise que suite à son intervention lors du comité directeur précédent, il y a eu quelques évolutions un peu tardives par rapport à la campagne de l'an dernier en raison de l'attente de l'enveloppe définitive octroyée par l'ANS (début mars l'an dernier et fin mars cette année, d'où les quelques semaines de décalage).

Sébastien BARROIS précisera à la fin de son intervention le timing souhaité sur cette campagne.

Comme précisé par le président, l'enveloppe 2021 a augmentée, Sébastien BARROIS en fera le détail et expliquera cette augmentation.

Il indique que l'enveloppe normale est restée constante par rapport à l'an dernier, puisqu'elle était d'1 075 000 € l'an dernier et d'1 074 050 € cette année dont 144 000 € dédiés à l'outre-mer. Sébastien BARROIS rappelle que l'enveloppe de l'Outre-Mer est définie par l'ANS et non par la FFE.

Cette année, une enveloppe complémentaire de 344 750 € est prévue dans le cadre du plan France relance. Cette somme sera dédiée aux clubs pour un montant minimum de 216 150 €.

Les 118 700 €, restants seront mis « au pot commun » pour les comités régionaux, les comités départementaux et les clubs et viendront s'ajouter aux 1 075 000 €. Près de 1 200 000 € seront partagées entre la part régionale et la part des clubs comme précisé par le président, à hauteur de 50/50.

Il précise que la commission doit finaliser le tableau de répartition entre les différents acteurs lors d'une réunion prévue la semaine prochaine.

Sébastien BARROIS regrette que des chiffres aient été diffusés et rappelle que ces derniers ne sont pas définitifs.

Concernant le dispositif du PSF 2021 par rapport à celui de l'an dernier, il est plus complexe car l'ANS a ajouté des objectifs opérationnels supplémentaires.

L'année dernière il n'y avait que 3 objectifs : le développement, la pratique sport-santé, l'éthique et citoyenneté.

Cette année il a été ajouté le plan France relance avec une déclinaison imposée par l'ANS à savoir aider les associations en grande difficulté, aider à la reprise de l'activité via de la promotion, de la communication, des tarifications préférentielles, des aides pour l'achat de produits sanitaires, de matériels spécifiques, ...

Le second objectif opérationnel demandé par l'ANS est l'accession au sport de haut niveau. C'est une nouveauté et les précisions ont été transmises aujourd'hui par l'ANS. En effet, la question était de connaître la définition de Haut-Niveau.

Il se décline en deux parties : une partie ETR (équipe technique régionale) qui concerne les comités régionaux avec les actions sportives, l'encadrement et l'optimisation de l'entraînement et l'autre partie, qui nous posait problème, est notifié au PPF. L'ANS a apporté les réponses aujourd'hui, comme l'a dit précédemment le président. Le PPF 2017-2021 n'a pas été réécrit et il y a toujours les CREFED, les pôles France, les pôles France relève ... sauf que l'ANS souhaite régulariser. C'est pourquoi, certaines structures passeront par le PSF et d'autres seront aidés directement sur une autre enveloppe. Le dispositif PSF 2021 disposera de 5 objectifs opérationnels avec différentes déclinaisons qui seront définies dans la note de cadrage comme l'an dernier.

Une dernière demande spécifique de l'ANS est de soutenir la pratique féminine d'où une augmentation de 25% par rapport à l'an dernier, soit 94 000 € contre 78 840 €.

Sébastien BARROIS précise que chaque comité régional recevra un tableau de répartition PSF 2021 avec toutes les déclinaisons disponibles de l'enveloppe hors Plan France Relance avec une répartition 50% comités régionaux/comités départementaux et 50% clubs. Ensuite, chaque instance aura son enveloppe minimale pour le développement de la pratique féminine. Tout cela sera détaillé pour être le plus clair possible.

Pour finir, il indique que la commission s'est réunie plusieurs fois cette année afin de travailler sur ces dossiers et être la plus réactive possible vis-à-vis des demandes exprimées par l'ANS.

Même si cela a été parfois compliqué, le calendrier proposé est de commencer la campagne fin avril-tout début mai avec 4 à 5 semaines pour déposer les dossiers pour ensuite une instruction au niveau des commissions régionales sur le mois de juin et au niveau national sur le mois de juillet afin de renvoyer tout cela fin juillet à l'ANS afin que les clubs et les comités et autres puissent recevoir l'argent entre août et septembre.

Le but est d'être le plus réactif possible et Sébastien BARROIS essaiera de solliciter des personnes car il a d'autres missions relatives aux jeux Paralympiques à cette période. En tout cas, le maximum sera réalisé car cette campagne est vraiment axée sur les clubs et les difficultés qu'ils ont pu rencontrer tout le long de cette année.

Sébastien BARROIS évoque ensuite les comptes rendus PSF 2020. Il rapporte les propos d'Olivia LANAOU de l'ANS, au vu du contexte et le manque d'activité sportive qui ont induit des reports d'actions, l'ANS en tiendra compte et les actions 2020 peuvent être reportées en 2021. Il conviendra de le notifier dans leur compte rendu et le justifier d'une attestation sur l'honneur. Il précise que les référents des PSF de chaque région sont déjà informés de la note de cadrage au niveau des comptes rendus et disposent de toutes les informations nécessaires.

Paule RICHARD demande comment la répartition des clubs sera effectuée et à quelle date doit se faire le dépôt des dossiers.

Concernant la première question, Sébastien BARROIS lui répond que, comme l'an passé, les clubs doivent déposer un dossier sur la plateforme ASSO avec les différents projets et les demandes de subvention. La plateforme sera fermée fin mai et l'instruction des dossiers clubs sera réalisée par les commissions régionales PSF. Chaque région a déterminé une commission et chaque commission instruira par rapport à son enveloppe. Comme il l'a précisé, chaque région va disposer d'une enveloppe comprenant une partie pour le comité régional, une partie pour les clubs et la partie France Relance pour les clubs. Il précise que tout cela sera déterminé dans un tableau.

Paule RICHARD demande également si le Plan France Relance passe également par la région.

Sébastien BARROIS lui répond que oui, cela sera un rajout supplémentaire.

Concernant la deuxième question du timing pour le renvoi des dossiers, Sébastien BARROIS confirme la date de fin mai, afin de laisser aux clubs 4-5 semaines pour compléter leur dossier.

Sébastien BARROIS précise que la FFE a pris le temps de lancer cette campagne et laissera donc également le temps aux clubs de monter leur dossier.

Paule RICHARD demande des précisions sur le Plan France Relance, par rapport à la reprise : peut-on considérer une baisse des cotisations dans ce Plan France Relance. Il lui est répondu que oui, cela peut en faire partie, cela a été déterminé de cette façon par rapport à la commission PSF. Il précise que 3 dispositions ont été imposées dans ce Plan France Relance et la FFE donne quelques exemples que les clubs peuvent mettre en application.

Alain GARNIER souhaite préciser un point concernant le Plan France Relance, à savoir que le minima des actions est de 1 000 €.

Philippe LAFAY précise qu'à aucun moment n'ont été évoqués les comités départementaux, cela veut-il dire que c'est sur l'enveloppe régionale.

Alain GARNIER lui répond que oui.

Philippe LAFAY demande ce qu'il va faire avec les 250 000 € en précisant qu'une aide aux licences, cela fait 4-5 € par licencié. 1 000 €, cela signifie que seuls 250 clubs en France vont y avoir droit et souhaite avoir des critères d'attribution car en région cela ne va pas être facile d'arbitrer, de faire des choix.

Alain GARNIER précise que les actions seront gérées par les commissions régionales. Sébastien BARROIS ajoute que l'aide peut aller jusque 100% et indique à Philippe LAFAY que ces informations ont été évoquées avec chaque comité départemental. Philippe LAFAY indique qu'il voulait en être sûr.

Sébastien BARROIS indique que dans le Plan France Relance, il n'y a pas que la déclinaison aide à la reprise de l'activité, il y a aussi l'aide au protocole sanitaire, achat de produits, matériel spécifique, ... Il faut également déterminer l'aide aux associations en grande difficulté, à savoir des associations qui ont peut-être une perte de licences de plus de 30%. Pour rester dans la même logique que la fédération, il pourrait y avoir une aide sur les licences, pour les clubs qui ont des soucis de trésorerie, pour les autoentrepreneurs qui sont en grande difficulté par rapport à la situation. Cela peut émaner d'un club pour aider cette catégorie.

Il existe 3 déclinaisons avec une multitude d'actions qui vont permettre des actions.

Une fois toutes les actions demandées par les clubs, l'enveloppe ne sera plus que de 250 000 €.

Philippe LAFAY précise qu'il va donc falloir arbitrer avec ce montant.

Sébastien BARROIS indique qu'il s'agit d'un montant minimum et que si, aujourd'hui, il y a 500 000 € de demandes par rapport à d'autres actions, les commissions régionales peuvent mettre un peu plus sur le Plan France Relance, par rapport au reste de l'enveloppe.

Sébastien BARROIS précise que les chiffres annoncés sont sur un minimum et cela ne gênerait pas si l'on devait augmenter les aides sur ce Plan France Relance et pense qu'il y aura beaucoup de demandes à ce niveau-là.

Hugues LE MERRE souhaite savoir quand les comités régionaux auront connaissance de leur dotation afin de s'organiser au mieux pour anticiper la campagne.

Le président lui répond, que vendredi soir, lors d'une réunion, Hugues LE MERRE a annoncé un chiffre qui a mis un technicien de l'Etat dans une situation inconfortable. Il faut donc faire attention car certaines informations sont confidentielles et il faut donc faire attention à ce que l'on annonce et la façon dont on l'annonce.

Le président précise qu'Hugues LE MERRE pose cette question alors qu'il connaît la réponse.

Hugues LE MERRE rebondit en précisant qu'il a pris cette information au conditionnel et qu'il est conscient que c'est la commission qui déterminera de façon définitive.

Il précise qu'il prend note du renseignement confidentiel, que les débats sont intéressants et que les présidents de région, dans le dispositif, seront informés à la fin de leur enveloppe sans réelle concertation.

Sébastien BARROIS rappelle à Monsieur LE MERRE qu'il faisait partie de la commission l'an dernier et que ce sujet est complexe. Il l'est entre plus cette année c'est pourquoi la commission a souhaité prendre son temps pour bien définir les enveloppes. Une réunion est prévue jeudi et il espère pouvoir transmettre dès le lendemain la répartition des crédits.

Alain GARNIER ajoute que la lettre de cadrage sera également transmise.

Le président rebondit et précise que les commissions nationales ont été définies comme l'an passé : même situation avec les mêmes orientations et les commissions sont en train de travailler. Cela reste confidentiel tant que le travail n'est pas finalisé, car, aujourd'hui encore, il y a des retouches à faire et tant que les notes de cadrage de l'Etat et de la fédération ne sont pas établies, on ne peut rien dévoiler. Les comités seront informés dès lors que la commission aura clôturé son travail.

Hugues LE MERRE regrette qu'il n'y ait pas eu plus d'échanges qui, selon lui, ont été insuffisants.

Alain GARNIER lui répond que, début février, il a adressé un mail comportant un tableau à tous les présidents de régions afin de pouvoir travailler dessus en pensant pouvoir établir, par ratio, la différence qui existait entre les

régions. Il était précisé dans le courrier qu'il y avait une date butoir de réponse au 10 mars pour une réunion prévue le 12 mars. Certains présidents de régions n'ont répondu que le 12 mars, jour de la réunion.

La réunion a été annulée car l'ANS n'avait pas transmis les chiffres. Alain GARNIER précise que, malgré le non-respect des délais, il a pris en compte la proposition faite. Il rappelle que les régions proposaient un certain calcul sur le ratio par rapport à 2020-2021, avec quelques licences qui n'étaient pas toujours exactes. Il a proposé à la commission cette proposition de calcul et la commission a travaillé là-dessus. Il indique qu'ils ont essayé de régulariser les inégalités qui existent entre les régions depuis plusieurs années et qu'il faut profiter de ce moment pour essayer de rééquilibrer. Alain GARNIER pense que le calcul avec le ratio est le plus juste. La pratique féminine a été intégrée.

Alain GARNIER précise que c'est complexe, Hugues LE MERRE le sait bien, et qu'ils ont passé une journée dans une bonne entente pour finaliser ce fichier. Il en profite pour remercier les membres.

Hugues LE MERRE remercie Alain GARNIER et est satisfait que le travail fourni par les présidents de région n'a pas été inutile.

Alain GARNIER informe que la commission a calculé le ratio 2020, le ratio 2021 et a pondéré pour réduire entre 14 et 27 € les inégalités et différences qu'ils pouvaient y avoir entre les régions.

Alain GARNIER indique que, comme ils ont récupéré 334 000 € de l'ANS dans le Plan France Relance de l'Etat, 226 000 € ont été alloués pour les clubs, 118 000 € pour les comités régionaux et comités départementaux, ce qui fait que toutes les régions auront, en 2021, une augmentation par rapport à 2020.

Hugues LE MERRE prend note que la volonté de rééquilibrer les régions est réelle et tous les présidents de région sont d'accord.

Sébastien BARROIS insiste pour dire que l'objectif est d'aider les clubs pour ce PSF 2021.

Hugues LE MERRE s'interroge sur l'enveloppe pour les CREFED régionaux, si elle est incluse dans les dotations de base. Sébastien BARROIS indique qu'il y a une volonté de l'ANS cette année de décliner ce PPF différemment avec des structures d'excellence sportive qui sont aussi appelées structures niveau national qui seront subventionnées sur le plan de performance signé entre l'ANS et la FFE. Dans ce cas, on évoque des structures style pôles France, les 6 pôles France jeune et l'INSEP. Il y a une déclinaison au niveau d'accession au haut niveau, sachant que l'on parle plutôt niveau territorial avec un objectif national dont font partie par exemple le pôle France Antilles Guyane, le pôle espoir PACA et certains CREFED.

Le Président intervient pour dire que l'enveloppe pour les CREFED sera connue la semaine prochaine. Il est important d'attendre la liste des CREFED de niveau national validée par l'ANS haute performance.

Sébastien BARROIS reprend la parole et précise que les CREFED qui seront retenus feront l'objet d'une campagne spécifique via le PSQS et ces demandes passeront par les cadres techniques en charge des CREFED ou pôles ou autres. Les CREFED de niveau 2 non retenus au niveau national mais faisant partie du PPF seront éligibles sur une aide de l'objectif opérationnel du PPF et donc sur le PSF.

Hugues LE MERRE indique que, si l'on est sur le niveau 2, il faut prendre les crédits sur la dotation régionale, et si le CREFED est porté par un club, le club fait directement la demande à la région.

Hugues LE MERRE indique avoir reçu, via la DRAJES, la note sur le fonds d'intervention territorial dans laquelle il y a également une partie du plan de relance qui est exactement un copié-collé de ce qu'il y a dans la note nationale liée aux fédérations. Il demande si l'on peut cumuler les deux.

Sébastien BARROIS répond qu'il faut tenter mais n'en sait pas plus. Il précise qu'il n'avait pas vu ou fait attention à cette double entrée.

Alain GARNIER demande s'il s'agit d'un plan de financement de l'ANS qui passe par la DRAJES.

Sébastien BARROIS lui répond par l'affirmative.

### **3/ Présentation et validation du plan de relance et d'accompagnement des clubs**

Le problème technique résolu, le secrétaire général passe la parole à Jean-Denis GITTON.

Ce dernier précise qu'il sera secondé par le président pour les questions stratégiques.

Jean-Denis GITTON présente le plan de relance et d'accompagnement des clubs à l'aide d'un Powerpoint qui sera annexé au présent projet de procès-verbal.

Il se présente en trois axes :

- 1 – Fonds de soutien financier exceptionnel de plus d'un million d'euros
- 2 – Une action événementielle dédiée aux clubs de la FFE
- 3 – Une offre de service et une mise à disposition de kits de communication

Julien RICHET COOPER pense que ce plan est parfait pour les clubs. Il s'interroge sur la baisse du nombre de licences qui, dans certains clubs, est liée au contexte sanitaire et à une reprise des licences au dernier moment, vers début octobre puisque la licence est automatiquement prolongée jusqu'à fin septembre. Il demande donc s'il ne serait pas plus opportun de faire le calcul de la baisse de 30% sur la prise de licence sur la saison 2021/2022, car, de facto, il y a quand même beaucoup de clubs qui vont être à moins 30% sur la saison 2020/2021, comparé à la saison 2019/2020. Cela permettrait de cerner les clubs qui pourraient être en réelle difficulté sur la reprise à partir de septembre.

Hugues LE MERRE demande ce qu'il se passe si un club a emprunté et ne peut pas rembourser.

Bruno GARES répond que, comme pour un emprunt bancaire, si l'on ne peut pas rembourser, cela signifie que le club est dissous. Dans ce cas, il est fait appel à un huissier qui met en vente les matériels. La FFE sera prioritaire pour récupérer une partie de l'emprunt.

Philippe LAFAY rebondit et précise que, dans le cas d'une liquidation, on fait appel à un liquidateur judiciaire et que ce sont prioritaires les salariés, l'URSAAF avant la FFE.

Bruno GARES lui répond qu'il est d'accord avec Philippe LAFAY et ajoute que si des clubs sont en difficulté, ce qui est bien triste, tous n'iront pas jusqu'à la dissolution. Il rappelle que la FFE est là pour aider les clubs et non les enterrer. Le président n'espère pas que les 800 clubs vont demander un prêt et déposer le bilan.

Hugues LE MERRE demande s'il s'agit d'un plan garanti par l'Etat, comme pour les entreprises et il lui semble que c'est l'Etat qui assume le risque en cas de non remboursement à hauteur de 90%.

Sylvie SORMAIL intervient et précise que le PGE est garanti pour la fédération et non pour les clubs.

Bruno GARES précise que le PGE qui est un prêt garanti par l'Etat pour la FFE.

Il faut savoir que les associations qui n'ont aucun salarié ne peuvent pas faire un prêt garanti par l'Etat et donc la fédération se substitue pour accompagner les associations qui n'ont pas le droit de faire de prêt et la FFE accompagnera celles qui ont le droit de le faire.

Bruno GARES précise qu'il s'agit bien d'un PGE pour la FFE, à prêt 0 sur 6 ans et la somme non employée l'année suivante sera rendue à l'Etat et garanti à 90% par l'Etat.

Hugues LE MERRE précise que la prise de risque est donc faible.

Bruno GARES le confirme et indique que c'est un accompagnement pour les clubs n'ayant aucun licencié ou ayant des problématiques avec leur banque.

Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE souhaite donner son avis, en tant qu'ex présidente de club, sur les kits de communication. Fidéliser des adhérents avec des porte-clés et des stylos lui semble être dépassé et elle vivrait mal le fait de recevoir, au vu de la situation actuelle, 10 stylos. C'est son ressenti personnel.

Jean-Denis GITTON répond que ce kit de communication a été pensé du point de vue des clubs et il n'a pas mentionné que la campagne de communication qui sera menée par la fédération. Il est prévu une communication en ligne via Snapchat, Tik Tok, ... Il y a donc une partie digitale prévue dans ce plan d'accompagnement pour ramener des licenciés dans des clubs.

Jean-Denis GITTON précise qu'effectivement des stylos et porte-clés, ce n'est pas grande chose mais c'est un minimum que la fédération puisse faire pour tenter d'acquérir de nouveaux licenciés lors d'un forum par exemple.

Bruno GARES intervient pour dire que, lors de la fête du sport en septembre, il faut offrir un petit souvenir aux enfants non escrimeurs et de rappeler que les gadgets ne sont pas pour les présidents de clubs ou les licenciés.

Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE précise qu'il vaut mieux ne rien donner que de donner un simple porte-clés ou stylo.

Elle indique également que la FFE va avoir des retours de manivelle car elle est déconnectée de la réalité.

Bruno GARES rebondit pour dire que si la fédération est tellement déconnectée, avec un plan à 1 300 000 €, si ce n'est que les stylos qui posent problème, d'autres goodies seront proposés. Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE indique qu'il vaut mieux ne rien mettre.

Le président indique qu'il est important de donner un souvenir et prend note de la remarque de Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE.

Elle précise qu'elle a une entreprise de communication spécialisée en direction des enfants et propose son aide si besoin pour ne pas dépenser de l'argent inutilement. Les enfants, quand ils ne font pas d'escrime, se moquent d'avoir un autocollant et les clubs vont rire au nez de la fédération.

Le président indique qu'il prend note des remarques sur les gadgets et la fédération reviendra vers elle puisqu'elle propose sympathiquement son aide. Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE précise qu'elle donnera son avis puisqu'il faut faire attention à l'image de la fédération.

Grégory LAFON intervient sur le sujet des porte-clés et stylos. Il confirme que ce ne sont pas effectivement une communication du 21<sup>e</sup> siècle, mais cela répond à la demande de certains clubs qui restent attachés à ce genre de gadgets et a conscience que ce n'est pas cela qui ramènera 10 000 licenciés. Toutefois, il insiste que cela répond à la demande de certains clubs pour qui cela est important. Ce n'est pas le cœur du projet en termes de communication.

Philippe LAFAY indique qu'avec Brigitte SAINT BONNET, lors du plan de relance de communication en Auvergne Rhône Alpes, ils ont émis l'idée que les objets de communication puissent être relayés par les comités régionaux.

Il précise que l'idée de gadgets est bonne, qu'il faut la garder mais qu'il serait bien que les comités puissent également les commander.

Bruno GARES est d'accord avec lui pour que le stylo soit estampillé par exemple « j'ai eu le goût de l'escrime », « j'ai envie de faire de l'escrime » et, lors de la présentation, il a été précisé que chaque région ou club pourra commander, à son effigie, les gadgets.

Grégory GOETZ précise qu'effectivement en achetant en lot, on bénéficiera de tarifs plus bas.

Hugues LE MERRE indique, qu'en Nouvelle-Aquitaine, ils mettent en place des teasers, c'est-à-dire des petits films publicitaires déclinés avec le logo de chaque club.

Bruno GARES lui répond que ce projet est également porté par la commission de communication fédérale en partenariat avec Pascal MARECHAL.

Hugues LE MERRE informe que sa région a fait deux teaser pour la rentrée. Chaque club dispose de ces outils pour aller sur les réseaux sociaux de façon un peu virale afin de faire en sorte que tous les adhérents les envoient à leurs collègues. Cela a l'air de plaire.

Bruno GARES confirme que Grégory LAFON et Pascal MARECHAL travaillent sur ces teasers pour tous les clubs.

Hugues LE MERRE précise qu'ils le font également régionalement.

Le président précise que la FFE prendra contact avec Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE.

On essaiera d'avoir des outils du 21<sup>e</sup> siècle et des teasers seront mis en place avec la commission de communication et Pascal MARECHAL.

Il est ensuite procédé à l'approbation.

29 voix pour / 0 voix contre / 3 abstentions.

## **5/ Tarif licences et affiliations**

Brigitte SAINT BONNET indique que, comme présenté sur le plan d'accompagnement, il a été question de licences sport santé et FFH.

Elle précise qu'une licence santé serait proposée à 15 € à part égale : 7,50 € part FFE et 7,50 € part région et ceci afin que les personnes santé en EPHAD puissent bénéficier d'un tarif moindre.

Concernant la FFH, n'ayant plus de convention avec elle, la FFE a perdu un certain nombre de licenciés car avant la licence était gratuite. Pour relancer, il est proposé une licence FFH à 15 € avec les mêmes proportions part fédérale et part régionale.

Exceptionnellement cette année, il est proposé que la licence pour le président, trésorier et secrétaire de chaque club soit gratuite et il est proposé une licence bénévole à 5 € qui permettrait d'assurer plus largement les personnes, les parents qui gravitent autour des clubs et qui sont toujours présents, soit au comité directeur soit dans des organisations de compétitions, des déplacements, ...

Concernant le sabre laser, il est proposé une licence à 25 €, à part égale entre la fédération et la région.

Pour terminer, il est proposé une licence scolaire pour les enfants répertoriés sur la plate-forme scolaire. S'ils bénéficient du cycle scolaire escrime et, si durant l'année ou l'année N+1, ils s'inscrivent en club, le tarif serait de 5 € pour les garçons et 1 € pour les filles.

Emmanuelle RODRIGUEZ prend la parole pour expliquer que, dans sa commission affaires scolaires, il a été décidé de mener une action en faveur du public féminin comme cela a été demandé par le ministère.

Hugues LE MERRE s'interroge sur la part régionale, car il n'y a pas eu de vote.

Brigitte SAINT BONNET lui répond qu'effectivement ce ne sont que des propositions.

Philippe LAFAY indique qu'il s'agit d'un vote pour des propositions pour l'assemblée générale.

Grégory GOETZ répond que ces propositions de tarifs seront soumises à l'assemblée générale du 29 mai 2021.

Philippe LAFAY indique qu'il est favorable à ces propositions, bien au contraire, mais que la proposition à 1 € pour les femmes est 'limite' et assez discriminatoire.

Bruno GARES précise que le ministère a donné une augmentation sur le PSF pour le sport féminin et donnera, sur le contrat de développement, une somme pour compenser cette aide. Mais le président comprend la façon de penser de Philippe LAFAY mais il faut que la FFE fasse un geste vers le sport féminin.

Le président indique que le ministère compensera la perte des 4 €.

Brigitte SAINT BONNET suggère de proposer une autre tarification, à savoir le tarif à 5 € pour les scolaires, en sachant que les clubs percevront un remboursement de 4 € pour les féminines.

Philippe LAFAY et Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE approuvent cette nouvelle proposition.

Bruno GARES informe que la vraie problématique qu'il a vis-à-vis de cette proposition, soit que la part régionale reste à 0 € car, il y a quelques années, l'ancien président Frédéric PIETRUSZKA avait proposé une licence à 5 € mais les régions avaient augmenté les tarifs à 45 €, soit aucun licencié en plus.

Philippe LAFAY précise que certaines régions avaient augmenté mais pas toutes.

Bruno GARES indique que ce sont des propositions pour faire venir du public scolaire et sollicite les présidents de région d'être positifs avec cette proposition.

Karine MORTECLETTE s'interroge sur le mode de remboursement des 4 € pour cette licence et si cette somme sera prise sur l'enveloppe supplémentaire de 94 000 € prévue pour le développement du sport féminin et donc au détriment d'autres actions.

Bruno GARES lui répond par la négative et explique que la FFE a fait une demande bien plus élevée que lors de l'ancienne mandature. La FFE a demandé 3 700 000 € et le ministère intègre, dans cette enveloppe, l'accompagnement du sport féminin. Il y aura plusieurs actions dans le contrat de développement.

Il précise que l'on parle souvent d'équité, et pour cela la fédération remboursera la différence de 4 € auprès des régions ou des clubs selon le montage financier.

Il est ensuite procédé au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le président remercie les membres pour le développement de l'escrime.

Philippe LAFAY sollicite la parole pour indiquer que sur le plan financier présenté, il y avait une rétrocession sur les licences à la rentrée et que ce point n'a pas été voté.

Le président lui répond que le plan est voté dans son ensemble. Il rappelle que, pour tout licencié 2020/2021, la FFE remboursera 10 € aux clubs sur les licences prises au 31 mai 2021 sur la part fédérale et indique à Philippe LAFAY qu'il peut également le faire pour la part régionale s'il le souhaite.

## **6/ Calendrier sportif**

Karine MORTECLETTE fait un point de la vie sportive à l'aide d'un Powerpoint.

Elle fait un rappel de ce qui avait été dit au comité directeur du 26 janvier dernier, à savoir qu'il avait été défini 3 niveaux : animations territoriales, circuits nationaux, fête des jeunes et championnats de France. Il avait été annoncé une reprise du calendrier le 17 avril 2021 avec des championnats de France planifiés du 15 mai au 4 juillet 2021. Elle avait fait part également des critères de sélections à ces différentes compétitions sachant que toutes ces informations dépendaient de l'évolution de la crise sanitaire et cette situation n'a pas été favorable pour une reprise le 17 avril.

Le bureau fédéral du 2 avril dernier a donc pris des décisions. Après avoir prévenu les organisateurs, il a été décidé d'annuler les circuits nationaux de M17 à vétérans en proposant d'organiser à la place deux challenges nationaux aux 6 armes en regroupant un challenge M17-M20 et un challenge M20-seniors avec des organisateurs. La gestion des



arbitres sera prise en charge par la CNA. Cela permettra aux arbitres de pratiquer en vue des échéances pour la saison ou la saison prochaine.

Elle précise qu'il a été décidé d'organiser des challenges en lieu et place des circuits nationaux afin de ne pas pénaliser le travail de formation en clubs, en structures et pour continuer également la préparation de nos athlètes de haut-niveau.

Karine MORTECLETTE indique que les challenges nationaux ne sont ouverts qu'aux les athlètes inscrits sur le PPF (Projet de Performance Fédéral) appelés « tireurs autorisés ». Jusque-là, le ministère autorisait une jauge supplémentaire de 30% espérant qu'elle soit la même au mois de mai.

Elle précise qu'il est préférable que les tireurs qui rejoindront les tireurs dits autorisés lors de ces challenges nationaux soient des tireurs ayant continué à s'entraîner. Ces tireurs seront sélectionnés, suite à un mail envoyé auprès des CTS qui doivent proposer une liste de tireurs à fort potentiel dans leurs régions. Ensuite, ces listes seront transmises aux commissions d'armes qui définiront, avec les entraîneurs nationaux, la liste des tireurs sélectionnés.

Elle précise qu'elle a souhaité mettre un focus sur les challenges afin de ne pas oublier les jeunes tireurs qui sont notre avenir.

Concernant les championnats de France 2021, la décision a été prise par le bureau fédéral, compte tenu de l'évolution sanitaire qu'ils ne pouvaient se tenir à partir de mi-mai comme cela était prévu.

Le bureau fédéral a décidé de maintenir l'organisation des championnats de France en décalant le calendrier initialement prévu ce qui correspond à un calendrier entre le 12 et 13 juin jusqu'au 10 et 11 juillet sauf pour le championnat de France N1 seniors individuels et par équipes décalé en novembre ; décision prise après consultation des commissions d'armes, des entraîneurs et de la commission des athlètes.

Ces championnats ne pourront se faire qu'à deux conditions : la reprise dans les clubs et que les comités régionaux aient le temps d'organiser des sélections régionales.

Des aides financières seront apportées aux clubs organisateurs.

Karine MORTECLETTE indique qu'au vu du calendrier il faut repositionner les championnats de France ; priorité sera donné aux organisateurs déjà positionnés. S'il s'avère qu'il en manque pour X raison on proposerait à d'autres clubs.

Karine MORTECLETTE propose deux méthodes de décisions proposées : soit Karine MORTECLETTE et Jean-Loup BOULANGER prennent les décisions pour les organisateurs, soit c'est le comité directeur qui décide des organisateurs et Karine MORTECLETTE pourra adresser des emails pour demander l'avis des membres du comité directeur.

Concernant les animations territoriales, elle rappelle qu'elles sont autorisées au niveau des clubs dans le département dans la limite de 30 Km. Elle précise que lorsque l'on raisonne en termes de département, il est important de communiquer vers les comités départementaux afin de les informer qu'ils peuvent organiser des regroupements en respectant tous les protocoles.

Rémy DELHOMME demande confirmation que les championnats de France seront organisés et pose la question des critères de sélection.

Karine MORTECLETTE répond que pour la fête des jeunes, les sélections se font par le classement national qui émane de l'horizon 2028 mais également par des quotas par région. Chaque région définira ses propres critères de sélection.

Rémy DELHOMME demande également pourquoi un décalage pour les championnats de France N1 en novembre.

Karine MORTECLETTE lui répond qu'il faut savoir que les équipes N1 et N2 ne comportent pas que les tireurs autorisés et incluent des tireurs qui sont dans l'incapacité de s'entraîner. Compte tenu de cet élément et que les championnats de France N1 et N2 incluent des montées et des descentes en fonction des résultats engendrant un impact financier pour les clubs, il est proposé de décaler dans le temps.

Elle précise qu'après concertation des entraîneurs, ces derniers ne souhaitent pas que leurs tireurs prennent des risques avant les jeux Olympiques de Tokyo. Il a y eu les mêmes remarques de la part de la commission des athlètes.

Bruno GARES prend la parole pour préciser que les tireurs partiront aux alentours du 7 juillet pour Tokyo. Il est préférable de créer une bulle sanitaire de 15 jours, soit vers le 20 juin. Il est aussi important de protéger les athlètes vis-à-vis de la COVID-19.

Véronique SOLLIVELLAS MASSUEL demande quand est programmée la fête des jeunes, et si les épreuves régionales sont organisées à partir du 22 mai.

Karine MORTECLETTE lui répond qu'elle aura lieu les 12 et 13 juin et qu'effectivement les épreuves régionales devraient être organisées à compter du 22 mai.

Véronique SOLLIVELLAS MASSUEL demande quand aura lieu la reprise potentielle.

Bruno GARES répond qu'aux dires du gouvernement la reprise pourrait se faire entre le 1<sup>er</sup> et le 10 mai 2021.

Véronique SOLLIVELLAS MASSUEL demande si les championnats de France seront ouverts à tous.

Bruno GARES lui répond que non, il y aura des sélections régionales qui seront faites par les cadres techniques.

Julien RICHEL COOPER demande si les championnats de France comptent pour le classement national.

Karine MORTECLETTE indique qu'elle va laisser les commissions d'armes revenir vers la FFE avec des propositions par rapport à la vie sportive.

Julien RICHEL COOPER souhaite que cette information soit connue avant la tenue des championnats de France. Karine MORTECLETTE lui répond qu'elle va relancer les commissions d'armes afin de communiquer sur ce point auprès des clubs.

Julien RICHEL COOPER demande si la décision sera uniforme à toutes les armes ce à quoi, il est répondu par l'affirmative.

Hugues LE MERRE demande si le quota de 30% a été fixé par le ministère ce à quoi Karine MORTECLETTE lui répond par l'affirmative.

Hugues LE MERRE demande si l'avis auprès des cadres techniques a été faite directement par la FFE.

Karine MORTECLETTE lui répond qu'effectivement un mail a été adressé aux cadres techniques pour qu'ils travaillent avec leurs maîtres d'armes ou leurs équipes régionales.

Concernant l'aide financière proposée aux organisateurs, Hugues LE MERRE demande des précisions.

Le président répond qu'il s'agira d'une aide financière de 300 € pour les épreuves nationales pour parer à l'achat de gel ou autres. Pour les championnats de France, un fléchage d'une des enveloppes a été demandé pour soutenir les organisateurs. La réponse est attendue.

Bruno GARES indique qu'il y a une troisième aide qui est la prise en charge des arbitres, aide non négligeable.

Il est procédé au vote sur les deux méthodes proposées par Karine MORTECLETTE.

Proposition 1 : attribution des championnats de France aux clubs organisateurs géré en binôme avec Karine MORTECLETTE et Jean-Loup BOULANGER

2 voix contre / 1 abstention

Proposition 2 : vote via consultation mail aux membres du comité directeur

2 voix pour

### **7/ Désignation de 3 suppléants pour la commission de surveillance des opérations électorales**

Julien RICHEL COOPER indique que, statutairement, il doit y avoir 3 suppléants dans cette commission et il est proposé: Patrick VAJDA, Pierre ROUANET et Monsieur HAUDUCOEUR. Les deux derniers sont avocats.

Aucun membre n'ayant de questions ou de remarques, il est passé au vote.

Approuvé à l'unanimité.

### **6/ Questions diverses**

Grégory GOETZ prend la parole pour répondre aux questions posées par Marjorie AUFRERE.

### **Formation**

Mario BOURDAGEAU prend la parole pour expliquer le CFA (centre de formation à l'apprentissage) et dire que la FFE a signé une convention avec la fédération de judo qui permet de profiter de son CFA. L'IFFE dispose de l'unité de formation d'apprentissage. Grâce à cela, des jeunes de 16 à 29 ans ont profité de procédures d'apprentissage, ce qui se traduit par une diminution de coût très importante avec une prise en charge des formations. Cette aide apporte également un soutien exceptionnel aux clubs : 8 000 € de la part du ministère du travail.

A la réponse pourquoi la fédération de judo, 3 raisons :

- La fiabilité, puisque la fédération de judo dispose et utilise le CFA avec efficacité depuis plusieurs années ;
- Le respect de l'orientation de l'ANS de mutualiser entre fédérations ;
- Le dispositif de formation de diplômés de l'escrime est très proche de celui du judo, ce qui permettrait de faire moins de dépenses ou de faire des formations communes comme le BE1 par exemple car c'est la même formation.

IFFE : une assemblée générale institutionnelle a eu lieu et le compte rendu est à disposition sur le site de l'IFFE.

Il précise qu'un conseil d'administration a été nommé et Mario BOURDAGEAU en est le président.

L'assemblée générale ordinaire aura lieu, comme la tradition l'exige jusqu'à présent, en même temps que l'assemblée générale de la FFE, au cours du mois de mai, vraisemblablement le samedi 29 mai 2021.

DES (diplôme d'enseignement supérieur)

Mario BOURDAGEAU précise que le DES est encadré par les CTN et les entraîneurs nationaux et l'intervention de quelques cadres techniques.

Actuellement, nous en sommes à la 3<sup>ème</sup> promotion et nous en sommes encore à terminer les certifications pour le rattrapage pour la promotion 2 de 4 candidats, et la promotion 3 qui est en cours 6 candidats et la promotion se terminera fin janvier 2022.

Il informe qu'il n'a pas jugé utile, en accord avec les cadres techniques, de lancer une promotion 4 parce qu'il n'est pas opportun de gérer des promotions ne dépassant pas 6 candidats, ce qui pose problème car à ce moment-là les coups sont plus élevés et un nombre insuffisant pour pouvoir faire un travail interactif en escrime.

La promotion 4 démarrera en septembre 2022, ce qui laisse le temps d'avoir des candidats.

Mario BOURDAGEAU informe que les projets de l'IFFE ont été déclinés sur la convention d'objectifs ANS et c'est un travail coordonné.

Il y a plusieurs projets.

Il y a un projet sur la formation des formateurs grâce à des stages nationaux organisés par l'IFFE et ces stages seront encadrés par des experts. A ce jour, l'IFFE a l'accord du maître LEVAVASSEUR, du maître BAUER et de Frank BOIDIN pour ne citer qu'eux mais il y a également des maîtres d'armes de clubs qui apporteront leur savoir et leurs techniques à tous les maîtres d'armes qui veulent devenir des référents en formation. L'originalité de ce projet est que les coûts de ces stages seront faibles et ne demanderont pas forcément aux stagiaires de faire des démarches auprès des organismes de formation qui accompagnent, et auquel cas, ce sera l'IFFE qui accompagnera.

Il y a également un projet sur une formation qui sera mis en place pour mieux gérer le tutorat des différents diplômés. Il faut affiner le tutorat et essayer de choisir les tuteurs en fonction des réels besoins d'accompagnement des candidats et cette formation est proposée notamment par l'INSEP.

Mario BOURDAGEAU informe qu'il faut organiser des formations plus ciblées et plus régulières pour les enseignants des clubs c'est-à-dire les enseignants bénévoles mais également les CQP jusqu'aux DES.

L'IFFE a essayé de mettre en place ces formations pendant le confinement en mars-avril et souhaite les relancer auprès des cadres techniques. Une formation supplémentaire a été mise en place mais avec peu de succès à cause des conditions sanitaires. Il faut savoir que dans une région il y a eu 40 candidats à l'épée et 20 à 25 au fleuret.

Il précise qu'il faut continuer ces formations et accompagner les cadres techniques régionaux de façon à proposer aux enseignants de sujets de formation qu'ils apprécient.

Enfin, Mario BOURDAGEAU souhaite donner une place plus importante aux formations, notamment dédiée à l'escrime artistique et également maintenir les formations existantes à l'escrime laser.

Ces formations se déclinent sous la forme de diplômes d'éducateur car il faut tout de même savoir qu'en ce qui concerne l'escrime laser, sur deux stages il y a eu 40 participants. Sur ces 40 participants, il y a eu des maîtres d'armes qui sont venus.

En ce qui concerne l'escrime artistique, il y a un projet avec la commission d'escrime artistique pour relancer ces formations avec notamment l'identification et la formation de référents qui peuvent apporter leur savoir et aider les cadres techniques.

Il précise qu'à l'heure actuelle l'IFFE fonctionne sur le même dispositif d'encadrement que l'an passé, avec un directeur des formations en moins et la COVID en plus et souhaite que l'arrivée d'un nouveau directeur booste les choses et précise qu'ils auront besoin de cadres techniques permanents, au moins 3 nationaux pour arriver à boucler convenablement le programme de formation.

Mario BOURDAGEAU indique qu'à la fin de la mandature de Frédéric PIETRUSZKA, il y avait 5 cadres techniques et 3 ans après il n'y en avait plus que 2 dont il faisait partie. Au dernier mandat d'Isabelle LAMOUR, il y en avait toujours 2 et Hélène LEROUGE a repris le poste de Mario BOURDAGEAU. A côté de cela, il y avait des interventions sur des demi postes de cadres techniques et précise qu'il n'est donc pas évident de développer la formation si l'on ne dispose pas de moyens humains et financiers.

Bruno GARES remercie Marion BOURDAGEAU pour son intervention suite aux questions posées.

Il indique que des demandes ont été faites auprès de l'ANS pour accompagner la formation et le tutorat des futurs maîtres d'armes et de la formation continue.

Grégory GOETZ confirme que l'assemblée générale aura lieu le samedi 29 mai 2021 en visioconférence liée à la crise COVID.

### **Dispositif d'honorabilité**

Brigitte SAINT BONNET prend la parole et indique qu'une réunion de formation a eu lieu avec les responsables des licences des comités régionaux. Cela permet de disposer de relais locaux pour répondre aux éventuelles questions des clubs. Après une phase de test, un courrier a été adressé la semaine dernière aux clubs pour leur annoncer la méthode qui a été légèrement modifiée, car, ayant compris qu'il était assez délicat pour les clubs en cours d'année de récupérer des données identitaires, il a été décidé de limiter les champs obligatoires aux seuls présidents, trésoriers, secrétaires, éducateurs et enseignants.

Brigitte SAINT BONNET indique que la phase de test est passée, que cela fonctionne et qu'il a été demandé aux clubs de préparer leur rentrée avec une fiche d'inscription comprenant les champs obligatoires que demande l'Etat : nom de naissance et le lieu de naissance. Ces deux champs supplémentaires seront demandés dès la rentrée prochaine. Il faut bien faire comprendre que c'est une demande de l'Etat et que ce n'est pas du flicage mais simplement de récupérer des notions d'identité qui aujourd'hui sont demandées à tout le monde dès lors que l'on entre dans une institution.

Marjorie AUFRERE demande si les arbitres ne sont plus concernés par ce dispositif d'honorabilité et veut savoir comment cela se passe.

Brigitte SAINT BONNET lui répond qu'il avait été voté en comité directeur les arbitres. Il est compliqué actuellement de remplir tous les champs pour les clubs car ils ne détiennent pas ces renseignements. Pour cette année, ils ne sont pas obligatoires mais le seront en septembre 2021.

Tous les clubs dont les champs ne sont pas remplis apparaissent en rouge mais, comme il n'y a pas d'obligation, ils peuvent toutefois prendre des licences. Ce n'est pas bloquant pour la prise de licence.

Marjorie AUFRERE demande s'il y a eu beaucoup de remontées des clubs à ce jour.

Brigitte SAINT BONNET répond qu'il y a eu des remontées directement auprès du personnel de région. La FFE a reçu 2-3 courriers des présidents de clubs informant que ce n'était pas leur rôle de pister les gens mais il faut savoir que ce ne sont que des champs qui figurent sur leur pièce d'identité.

Ce n'est donc pas le rôle des présidents de pister mais cela est effectué par des personnes officielles et identifiées à la fédération pour faire remonter ces données à l'Etat.

Ce n'est qu'un état-civil officialisé.

Marjorie AUFRERE pense qu'il va falloir faire un travail auprès des clubs et des présidents pour légitimer ces demandes. Brigitte SAINT BONNET lui répond par l'affirmative.

### **Point financier**

Sylvie SORMAIL prend la parole et précise que, même si Marie-Noëlle WATTIER VERVOITTE va dire qu'elle se répète, les commissaires aux comptes n'ont toujours pas rendu leur rapport. La comptabilité est réalisée ainsi que le bilan mais tant que les commissaires n'ont pas donné leurs remarques, elle ne souhaite pas s'avancer sur les chiffres.

Concernant le budget prévisionnel, comme cela a été expliqué à plusieurs reprises pour l'ANS, il se peaufine petit à petit. Elle précise que la FFE a jusqu'au 23 avril pour avoir les réponses définitives et espère avoir les informations pour l'assemblée générale au plus tard, voire avant.

Sylvie SORMAIL précise que le budget change tous les jours avec les changements de l'ANS.

Jean-Jacques BENA interroge sur les éléments de trésorerie.

Sylvie SORMAIL répond que la FFE a de la trésorerie.

Jean-Jacques BENA demande combien de temps d'avance car il suppose que l'Etat ne débloque pas toutes les sommes actuellement et les licences qui ne sont pas prises...

Sylvie SORMAIL lui répond que la trésorerie correspond à ce qu'a donné l'ANS pour réaliser les actions 2020. La somme des actions non réalisées est en trésorerie en fonds dédiés et devront être utilisées en 2021.

En 2021, comme la FFE devrait recevoir de l'ANS une subvention de l'ordre de 2 990 000 € mais en 2022 l'ANS réduira largement la voilure...

Jean-Jacques BENA demande combien de mois d'avance en trésorerie.

Sylvie SORMAIL répond que la trésorerie est d'environ 1 million qui sera dépensé rapidement car une partie ira sur les fonds propres de la FFE.

Jean-Jacques BENA dit qu'il faut qu'il y ait rapidement des rentrées financières ce que confirme Sylvie SORMAIL.

Elle espère qu'il y aura des licenciés supplémentaires et que, par la suite, ce seront des licenciés récurrents.

Philippe LAFAY dit qu'il faudra réunir le comité directeur avant l'assemblée générale pour arrêter les comptes.

Sylvie SORMAIL lui répond par l'affirmative.

Il précise que cela fait 7 mois que le comité directeur n'a aucune information financière de la fédération et que ce n'est pas très conforme au rôle d'un comité directeur.

Bruno GARES précise que les commissaires aux comptes sont revenus à la fédération en mars, qu'ils n'ont pas été choisis par la nouvelle mandature mais par l'ancienne. La fédération attend le bilan pour finaliser le budget convenablement et il précise que la fédération a des fonds dédiés de l'ANS, que l'Agence Nationale du Sport de la Haut Performance a octroyé une avance de 50% pour la saison 2021 et qu'il n'y a pas de soucis sur les comptes de la fédération.

### **Poste DTN**

Grégory GOETZ précise que ce point a été évoqué lors des échanges précédents par le président.

Bruno GARES indique qu'il y a 5 candidats, que la commission s'est réunie la semaine passée et que, sur les 5 candidats il y avait 2 maîtres d'armes. La fédération attend le rapport du ministère des sports.

Le choix est pris désormais par l'ANS haute performance, l'ANS développement, le ministère des sports, l'agence du PSF et le président de la fédération. Il y a 5 personnes autour de la table et ces 5 personnes évaluent le futur DTN. Pour l'instant, on attend un retour de leur part et ensuite il faudra valider la candidature retenue avec la ministre.

Bruno GARES indique qu'il ne souhaite pas renouveler l'erreur d'annoncer une nomination et qu'au dernier moment, pour des raisons personnelles, l'on se retire.

Jean-Jacques BENA demande pourquoi si peu de maîtres d'armes ont fait acte de candidatures et ne le comprend pas.

Bruno GARES répond qu'Eric SRECKI a annoncé à Claude ONESTA qu'il n'avait personne en capacité d'être directeur technique national. Le président précise que le poste de DTN a évolué et ne parle plus seulement d'escrime mais doit monter des contrats d'objectifs et faire du management de cadres techniques. Malheureusement, pendant 10, 12 voire 15 ans, on n'a pas travaillé sur la formation continue et la formation des cadres techniques et, si ces derniers ne

sont pas formés et restent isolés dans leurs territoires, à un moment donné ils n'ont pas la capacité pour pouvoir accompagner des budgets.

Il indique qu'Eric SRECKI a une grosse ossature et qu'un travail est fait en binôme avec tous les cadres techniques mais qu'effectivement, les maîtres d'armes savent donner la leçon mais quand il faut passer sur des écrits, certains se retrouvent en difficulté.

Bruno GARES indique que le terme « directeur technique national » est mal choisi, aux dires de Stéphane NOMIS de la fédération du judo. C'est désormais le directeur de la performance, qui doit détenir la technicité. Le mot « directeur technique national » devrait évoluer en « directeur général de la coordination de l'escrime ou de la fédération ».

Jean-Jacques BENA demande si, dans les 5 candidatures retenues, certaines remplissent les conditions pour accomplir cette tâche.

Le président lui répond par l'affirmative, à savoir que deux candidatures sont au-dessus du lot et vont pouvoir manager et accompagner.

Jean-Jacques BENA dit qu'il y a une candidature qui a un caractère et s'interroge sur les relations qu'elle aura avec le président.

Grégory GOETZ précise qu'il ne faut pas faire du jugement de personne.

Le président a convenu avec Claude ONESTA de nommer conjointement le directeur de la performance et le DTN. Toute la partie technique pure sera gérée par l'escrime française, c'est-à-dire le directeur de la performance et que toute la partie management et développement de l'escrime sur les territoires sera menée par une autre personne.

Le président précise que sur les 5 candidats, 4 ne sont pas mal : 2 excellents et 2 un peu en dessous.

Au vu des sommes importantes versées dorénavant par l'Etat, ce n'est plus le choix du président car on n'est plus là pour faire plaisir à des amis mais pour défendre l'escrime française, le développement et pour amener des cadres techniques en formation et pour aller plus loin.

Jean-Jacques BENA demande si cette personne sera imposée à la FFE.

Bruno GARES répond que non mais le président doit prendre de la hauteur même si son cœur, en tant que maître d'armes, se tourne vers un maître. Il se doit, en tant que président de la fédération, de prendre du recul et doit amener l'intérêt général des clubs, des présidents de région et des départements.

#### **Point Alexandre RUMPLI**

Bruno GARES rappelle que le personnel fédéral est de compétence du président.

Il avait déjà répondu à cette question il y a 2-3 mois. La procédure suit son cours et la fédération est dans l'obligation de garder la confidentialité, ce qui est demandé par les avocats.

#### **Point escrime artistique et projet des championnats du monde**

Jean-Noël HAUTEFAYE prend la parole suite à la question reçue de Michel CARLIEZ, à savoir si les contacts ont repris avec les personnes comme s'en était engagé Jean-Noël HAUTEFAYE.

Ce dernier répond que cela a été fait cette semaine

Michel CARLIEZ l'interrompt pour savoir ce qu'il en est suite à cela.

Jean-Noël HAUTEFAYE informe qu'il a contacté Steve BOULAY et qu'il attend un retour.

Bruno GARES précise qu'il y a deux mois environ il devait déjà revenir vers la fédération et ne l'a toujours pas fait à ce jour.

Jean-Noël HAUTEFAYE indique qu'il a été clair avec eux lors de la conversation, qu'il a éclairci les choses sur le point litigieux, qu'il a arrondi largement les angles. Il a précisé que le projet devait être réadapté au vu des conditions actuelles et au niveau de cahier des charges qui va être largement diffusé auprès des clubs pour un appel à candidatures. Sur le point des championnats du monde, la fédération étudie le règlement et essaie de faire plier un peu Giovanni RAPISARDI sur certains points de règlement qui ne sont pas très compétitifs, notamment une leçon de maître d'armes pour une évaluation technique alors qu'il n'y a pas de maîtres sur scène, cela n'est pas très à propos. Il informe que de ce règlement va découler toute une logistique d'organisation qui va donner un cahier des charges que proposera la fédération. Il essaie d'aller le plus vite possible sur ce point afin de pouvoir communiquer sur ces championnats pour qu'ils soient réalisables. Ensuite, à Steve BOULAY de revenir avec un dossier adéquat à cette demande et permettre de réétudier la demande du Puy du Fou.

Michel CARLIEZ demande si les autres appels d'offres envisagés ont été lancés.

Jean-Noël HAUTEFAYE lui répond que non, puisque, pour l'instant, ils étudient le cahier des charges et attendent pour diffuser l'appel à candidatures.

Bruno GARES intervient et précise qu'il souhaite, une fois le cahier des charges terminé, que l'on travaille avec la commissions de l'académie d'armes de France pour valider ensemble ce point. Ensuite sera lancé un appel à candidatures pour l'organisation de ce championnat du monde.

Michel CARLIEZ indique que le travail commun est déjà en route puisque l'académie d'armes de France va éprouver une formation de jurys internationaux avec la commission de l'académie mais également des membres de la commission fédérale.

Avant de mettre fin au comité directeur, Bruno GARES souhaite féliciter et remercier tout le monde pour leur participation constructive, que ce comité directeur a duré presque 3 heures. Il remercie les présidents de région de soutenir les clubs et de continuer pour l'escrime française.

L'ordre du jour étant épuisé, il est mis fin au comité directeur à 21h50.

**Grégory GOETZ**  
**Secrétaire Général**